

### 3.3 Établissement des radiocommunications.

L'entrée dans la CTR est subordonnée à un contact préalable avec le contrôle de MVENGUE sur la fréquence appropriée et ce, le plus longtemps possible à l'avance si l'aéronef pénètre directement dans la CTR (Altitude de vol inférieure à 900 M/Sol).

### 3.4 Panne de radiocommunications.

En cas de panne de radiocommunications à l'arrivée, les aéronefs en régime VFR appliqueront la procédure suivante en assurant la plus grande vigilance visuelle :

- Entrée dans la CTR à l'altitude indiquée et en descente, suivre les cheminements suivants :
- Provenance N, NW et S à destination de MOANDA  
Par les points NM, NW et W1 se diriger vers la carrière COMILOG avec battements d'ailes devant la Tour de Contrôle en attendant les signaux optiques.
- Provenance NE et E à destination de MOANDA :  
Par les points N1 et NE se diriger vers la carrière COMILOG à partir de NE.
- Provenance NE, E et SE à destination de MVENGUE :  
Par les points SP, E1 et N1 :

Se diriger vers l'aire à signaux à 300 pieds/QFE avec battement d'ailes devant la Tour de Contrôle en attendant les signaux optiques.

Choisir le sens d'atterrissage suivant l'indication de la manche à air et rejoindre le circuit d'aérodrome pour atterrir.

## IV - PROCÉDURES DE DÉPART

### 4.1 Sortie de la zone de contrôle.

Suivre les mêmes cheminements qu'à l'arrivée

Les prescriptions concernant les altitudes de vol (paragraphe 3.2 ci-dessus) seront respectées

### 4.2 Panne de radiocommunication

- Avant le décollage : ne pas décoller.
- Après le décollage : faire demi-tour pour atterrir suivant la procédure de panne à l'arrivée.

En cas de raisons impérieuses, poursuivre le vol en se conformant au plan de vol déposé.